

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 25 octobre 2022

Salle du Centre Rural d'Animation de Piégros-la-Clastre

Membres présents :

LESPETS Pierre	Président de la CLE
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
CARSANA Olivier	DDT-SEFEN
CHARMET Martine	Conseillère départementale
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
SIVADE Eve	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

Autres présents :

ARNAUD David	Animateur SAGE, SMRD
LAVAL Benoît	SID
LESAFFRE Nathalie	CD26
LESAFFRE Nathalie	CD26, service Gestion de l'eau
MATRON Jean-Pierre	OFB
MOREL Loïc	Président SCoT
PAYAN Charlène	Animatrice actions hydro-économiques, SMRD
PETITJEAN Claire	Appui SAGE, SMRD
SERRET Jean	Président CCVD

Membres excusés :

BRELY Christian	FDAAPPMA26
CROZIER Gérard	CC du Val de Drôme
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
NEASTA Julien	ARS

Ordre du jour :

1. Validation du CR du 06/09/2022
2. Actualités des projets et de l'équipe et planification 2023 ;
3. Cadre de réflexion sur les projets de substitution agricole : analyse du cas de Vaunaveys-la-Rochette ;
4. Contribution à l'étude Bilan Besoins-Ressources du SCoT ;
5. Questions diverses.

Accueil

P. LESPETS accueille les participants et cite les personnes excusées ce jour.

1. Validation du CR du 6 septembre 2022

Aucune remarque n'a été transmise en amont de la réunion.

Aucune autre remarque n'étant formulée en séance, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Actualités des projets et de l'équipe et planification 2023 **a. Actualité de l'équipe**

D. ARNAUD présente la nouvelle organisation du SMRD depuis sa décision d'intégrer le poste de directeur du SMRD. Par ce nouveau poste, il souhaite assurer la courroie de transmission entre le SMRD et la CLE. Il partage aux membres du bureau sa difficulté à engager cette décision. Il précise que le recrutement d'un.e chargé.e de mission SAGE est prévu dans les 5 mois (mars 2023) et qu'en attendant ce recrutement, il assurera l'intérim du chargé de mission de SAGE avec l'appui de C. PETITJEAN.

P. BAUDIN détaille la démarche de recrutement de la direction et souhaite la bienvenue à D. ARNAUD dans ses nouvelles fonctions.

P. LESPETS félicite également D. ARNAUD pour sa nouvelle fonction. Il est optimiste pour le prochain recrutement. Il remercie David pour le travail accompli et pour son investissement.

R. MATHIEU partage son sentiment de recevoir une mauvaise nouvelle pour le SAGE. Il partage qu'il a apprécié les compétences et la disponibilité de D. ARNAUD.

C. LEMERCIER souhaite s'inscrire dans les paroles de son collègue, et souhaite ne pas oublier les enjeux de planning présents.

P. LESPETS remercie le SMRD d'avoir maintenu un temps plein pour le chargé de mission SAGE.

D. ARNAUD rassure les membres de la CLE sur le fait qu'il s'engage à maintenir la dynamique actuelle de la CLE et la bonne poursuite des travaux du SAGE.

F. TRON exprime sa confiance dans le processus.

P. BAUDIN rappelle le soutien de C. PETITJEAN dans la démarche et l'intérêt d'acquérir un nouveau regard sur le territoire.

b. Actualités des projets : Projet Ecodrôme

D. ARNAUD rappelle que C. PAYAN a été recrutée en mars 2022 pour mettre en place une mobilisation des acteurs du territoire vers des économies d'eau

C. PAYAN détaille le plan de mobilisation des acteurs qu'elle a élaboré ces derniers mois. Les cibles retenues sont le grand public, les élus et les collectivités. Elle distingue trois niveaux d'engagement possibles : l'accompagnement des acteurs prêts à passer à l'action, les ateliers professionnels pour la formation des acteurs et la sensibilisation.

O. CARSANA demande si des actions en lien avec les fuites dans les réseaux AEP sont prévues. Il fait part d'un retour d'expériences sur les réducteurs de débits chez les particuliers comme une expérience très enrichissante notamment la prise de conscience des enjeux que l'expérience suscite.

L. BLANC demande si l'on pourrait équiper 4 à 5 familles d'une commune pilote pour assurer un suivi et un retour d'expériences.

R. MATHIEU partage ses doutes sur l'engagement de la population à diminuer volontairement leurs consommations en eau. Il fait part de son inquiétude sur notre capacité à engager du changement

de comportement sans enclencher le levier de l'économie de l'eau. Il évoque la possibilité d'engager une tarification progressive par exemple.

P. LESPETS rappelle la nécessité d'engager des économies d'eau pour le territoire dans le contexte actuel et à venir en s'appuyant ou non sur la notion de volumes prélevables, notion pouvant être contestée ou contestable par ailleurs.

D. ARNAUD réagit sur la remarque de s'appuyer sur des communes spécifiques notamment pour l'exemple de la commune de Chabrillan pour laquelle une démarche hydroéconome est à retenir. Sur la remarque de la tarification de l'eau, il précise que cela ne concerne pas le travail d'Ecodrôme, mais que cette démarche doit être portée par les services compétents.

P. BAUDIN regrette qu'il faille toucher le portefeuille pour sensibiliser les gens. Il évoque que pour le Diois, d'autres moyens pour engager des changements d'habitude sont mis en œuvre comme les heures de réunion à échanger dans le cadre du transfert de compétences, de discussions sur la tarification qui contribuent à sensibiliser les acteurs. Il précise que sur sa commune, il a publié les consommations de chaque maison pour sensibiliser, mais que d'autres moyens peuvent être utilisés comme de passer par l'école pour avoir un effet sur les changements d'habitude.

C. PETITJEAN précise que la mise en place de réducteurs de débits tel que prévu dans le projet Ecodrôme ne requiert pas de changement de pratiques.

O. CARSANA juge utile d'avoir des réflexions sur les deux pistes que sont les réflexions sur la tarification et les outils de sensibilisation. Il partage le retour d'expérience de l'outil réglementaire de suivi SISPEA qui montre une consommation moyenne oscillant entre 70-180 L/J/habitant. Il le résume comme une disparité entre une partie de la population qui contribue aux économies d'eau et une autre partie moins ; il évoque l'influence des zones touristiques qui n'ont pas les mêmes habitudes de consommation. Sur le volet tarification, il partage son sentiment que de nombreuses pistes soient prêtes, qu'une tarification sociale avec l'eau lui paraît essentielle d'autant plus si elle est suivie d'une tarification progressive. Il rappelle qu'en ZRE, la tarification progressive devrait être une priorité. Ces leviers lui semblent à engager de manière pertinente.

D. GILLES fait part des actions de distribution de kits hydroéconomes en faveur des économies d'eau qu'a portée historiquement la CCVD. Sur la tarification progressive sur l'eau, il rappelle que depuis 2005, des communes du secteur réfléchissent sur leur tarification avec l'eau minimum au foyer suivi d'une progressivité.

P. LESPETS souhaite que la proposition du projet Ecodrôme vienne en complément de ce qu'il s'est fait dans le passé. Il ajoute que le travail de Charlène devra être accompagné par les acteurs locaux, communes et intercommunalités

E. GREGOIRE souhaite rappeler les prélèvements privés non comptabilisés.

J. SERRET souhaite apporter un regard politique à la réflexion notamment en considérant les couches les plus défavorisées de la population dans ces réflexions d'économies d'eau. Il évoque notamment la vétusté des équipements dans les logements accueillant des personnes défavorisées et le besoin d'accompagnement de ces derniers.

C. PAYAN reprend sa présentation du projet Ecodrôme et présente le coût du projet pour le SMRD.

R. MATHIEU souhaite que parmi les ateliers d'accompagnement soient intégrés les jardins amateurs.

D. GILLES questionne si les kits hydro-économes seront distribués et installés et si les communes seront accompagnées pour anticiper les diminutions de recettes conséquentes aux économies d'eau.

D. ARNAUD précise que les kits seront distribués mais pas installés pour des raisons de responsabilité, notamment, et de moyens humains aussi.

C. PAYAN détaille la réflexion engagée notamment pour l'accompagnement humain prévu dans cette action.

P. LESPETS partage l'enjeu de faire mieux avec moins, et son souhait de rendre possible cette réalité qui, selon lui, aura des conséquences économiques. Il évoque sa réflexion sur la nécessité de changer et d'imaginer comment il faudra accompagner ces changements et qui pour le faire.

c. Actualités des projets SAGE DROME 2050

C. PETITJEAN présente le retard du groupement pour la livraison du diagnostic de la sensibilité du territoire au changement climatique de la phase 2 du projet et les conséquences de calendrier. Elle propose aux membres du bureau, l'annulation du COPIL4 et le report de la CLE pour assurer une présentation en fin d'année 2022 et le maintien des phases de concertation début 2023 comme prévu.

L. BLANC réagit sur la proposition d'annulation du COPIL en soutenant le besoin de réunir le COPIL même si le diagnostic ne sera pas complet. Il est rejoint par C. LEMERCIER qui suggère également que soit maintenu le COPIL.

A l'issue des discussions, il est décidé de maintenir le COPIL4 et de le reporter au 29/11 et de reporter la CLE plénière au 13/12 en conséquence.

d. Planification 2023 : volet quantitatif

C. PETITJEAN rappelle les projets prévus pour 2023 sur le volet quantitatif et partage aux membres de la CLE les interrogations techniques actuelles sur ce volet. Elle insiste sur le fait que 2023 est la dernière année pour engager des études à intégrer dans le prochain SAGE ; 2024 étant l'année de rédaction, validation du SAGE. Elle présente les 2 volets en question : la suite du PGRE (PTGE, révision) et les incertitudes soulevées dans le bilan du PGRE (période d'étiage, définition du périmètre du PGRE, intégration de la molasse) et la consolidation du réseau de suivi quantitatif.

R. MATHIEU souhaite que la CLE dispose de l'ensemble des éléments techniques et à ne pas considérer la CLE comme un organe politique.

O. CARSANA exprime sa vigilance quant à la manière de présenter les enjeux. Pour lui, il n'est pas question de questionner les volumes prélevables ni les DOE (Débit d'Objectif d'Etiage). Il partage son sentiment que les DOE seront réglés par la problématique des canaux et par leur modernisation. Sur les points de vigilance présentés, il pense que la réponse à l'intégration de la molasse est collective et n'engage pas de réalisation d'études complémentaires. Elle pourrait être d'éviter les reports superficiels vers la molasse en assumant l'intégration des prélèvements dans la molasse dans les volumes prélevables. Au niveau de la définition du périmètre des volumes prélevables notamment dans le cône de déjection, il pense que le projet HYDROME va y répondre.

J. SERRET précise les enjeux des volumes prélevés pour l'AEP dans le cône de déjection avec leur intégration ou non dans le périmètre des volumes prélevables. Il souhaite avoir des données partagées. Il questionne les enjeux quantitatifs du territoire de quelques centaines de milliers de mètres cubes en les comparant à d'autres territoires aujourd'hui plus contraints. Il pense à ce stade que le projet REUSE (réutilisation des eaux usées traitées vers l'agriculture) porté par le TIB pourra répondre à cet enjeu. Il ajoute que selon lui, les travaux de REUSE pourront mettre à disposition 500 000 m³.

D. ARNAUD complète que selon lui, le projet REUSE a ciblé un potentiel équivalent à 3 stations d'épuration (Allex, Crest, Luc en Diois) dont le coût et les volumes seront pour l'usage agricole. Il rappelle que ce projet soulève des enjeux financiers importants. Pour l'étude HYDROME, D. ARNAUD exprime son inquiétude sur les résultats de l'étude portée par le BRGM. IL partage son ressenti que l'étude apportera des informations sur le fonctionnement global du territoire sans répondre aux enjeux de gestion de la zone aval.

O. CARSANA partage le fait que la question de la période d'étiage puisse faire débats. Il précise que des changements de période d'étiage engage une révision des volumes prélevables à minima sur la période d'étiage supplémentaire.

E. SIVADE rappelle que le bilan PGRE a été fait en précisant le bilan des prélèvements. Elle précise le besoin exprimé d'assembler le bilan des prélèvements et les valeurs débit de la dernière décennie pour en mesurer les effets sur les objectifs du territoire.

D. ARNAUD précise que les prélèvements 2010-2020 sont bancarisés. Il lui semble important de capitaliser en parallèle de la connaissance.

P. LESPETS attire l'attention sur le calibrage de la période d'étiage et les effets potentiels sur le territoire. Il exprime une vigilance sur la conduite de nouvelles études.

F. TRON insiste sur la capitalisation des données qui va permettre, selon lui, une approche plus fine et plus pertinente.

R. MATHIEU questionne les enjeux concrets d'une période d'étiage.

L. BLANC questionne la représentativité de la période d'étiage dans le domaine agricole notamment avec des fluctuations annuelles importantes. Il souhaite s'inscrire dans une démarche globale multi-usages d'un PTGE pour dégager une possibilité de gestion globale. Il valide le fait de consolider le réseau de suivi du territoire pour bancaiser des données.

O. CARSANA rappelle la notion d'étiage au sens des volumes prélevables. Si on augmente la période d'étiage, on devra affecter des volumes prélevables à la nouvelle période. Il précise que si l'enjeu de contraindre le déploiement/la gestion inter saisonnière de plans d'eau, d'autres pistes existent.

A l'issue du débat, il est attendu :

- **De ne pas envisager une révision des volumes prélevables,**
- **Un arbitrage de la CLE en ce qui concerne l'intégration de la molasse dans les volumes prélevables,**
- **Que l'étude HYDROME permette d'affiner la définition du périmètre des volumes prélevables,**
- **Que le réseau de suivi soit consolidé en 2023**

3. Cadre de réflexion sur les projets de substitution agricole : analyse du cas de Vaunaveys-la-Rochette

D. ARNAUD présente le projet tel qu'il a été transmis et précise qu'il ne s'agit pas d'une demande d'avis mais bien d'un exercice d'instruction de ce type de dossier. Il présente la manière dont techniquement, l'équipe SMRD pourrait y répondre en s'appuyant notamment sur 1/ le protocole « retenues » signé collectivement par les acteurs du territoire et 2/ sur le SAGE et le SDAGE en vigueur.

O. CARSANA rappelle le contexte de ce dossier qui s'inscrit dans l'esprit du protocole « retenues » qui est de ne pas faire engager le pétitionnaire dans des projets qui ne sont pas viables. Il souligne que par anticipation, la DDT a souhaité faire part de ce projet au bureau de la CLE mais que ce dossier n'est pas actuellement complet. Il ajoute que sur la question du volume prélevé, la DDT ne peut exprimer son avis car le prélèvement est existant et qu'il s'agira d'un arbitrage annuel de l'OUGC dans le cadre du plan de répartition des prélèvements agricoles.

J. SERRET demande s'il s'agit d'un stockage dynamique ou d'un stockage statique.

D. GILLES questionne si le pétitionnaire a envisagé un raccordement au réseau d'irrigation du SID.

L. BLANC réagit sur le fait que le SID bien que structuré ne peut répondre à tous les enjeux de l'agriculture. Il évoque le dernier article paru dans le journal du Crestois qui questionne pourquoi l'eau n'est pas partagée.

L. MOREL fait retour d'une expérience similaire d'instruction de dossier avec la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), situation dans laquelle il semblait impossible d'évaluer l'impact d'un méthaniseur par manque d'éléments techniques.

C. LEMERCIER souhaite faire part de 3 remarques : 1/ il questionne si l'on doit encore raisonner sur l'étiage alors que le problème semble global et annuel. Sa 2^e remarque concerne l'aspect cumulatif des retenues et il questionne l'intérêt d'évaluer des projets un à un sans avoir une vision globale. Une approche globale lui semble indispensable. Sa 3^e remarque évoque une agriculture à trois vitesses - ceux qui ont accès à l'eau, ceux qui n'y ont pas accès, ceux qui auront des retenues - pour laquelle une coordination avec une vision globale.

R. MATHIEU évoque le changement de paradigme qu'il observe et la complexité de cette réalité. Il partage ses inquiétudes sur les inégalités que le déploiement de retenues va générer.

P. LESPETS rappelle à tous que l'envie n'est pas de stigmatiser les usages de l'eau mais de questionner les outils pour avoir assez d'eau sur le territoire pour tous les usages.

C. PETITJEAN partage que le dossier prévoit une alimentation en période de hautes eaux ; période actuellement indéterminée dans cette situation. Elle précise que l'évaluation de cette période implique un suivi sur quelques cycles hydrologiques (=années).

P. BAUDIN rappelle la nécessité d'obtenir des données pour renseigner les projets. Il évoque la question du lien entre les volumes autorisés et les cultures du territoire.

F. TRON évoque le dossier de rupture agricole qui vise une sobriété et d'économies d'eau et une approche alimentaire.

L. MOREL partage que l'important n'est pas d'évaluer le dossier mais bien d'avoir une vision globale.

D. GILLES se pose des questions sur l'influence de ce type d'ouvrage sur le sous-bassin de la Saleine en faisant l'analogie entre les 80 000 m³ projetés qui correspondent à la consommation en eau de 600 habitants. Il rappelle les enjeux actuels que sont les économies d'eau et d'énergie, la prise de conscience et dynamique du monde agricole dans lesquels ce projet ne semble pas s'inscrire. Il estime cependant ne pas avoir assez d'éléments pour se positionner et appelle à une réponse globale et collective face à ce type d'enjeu.

D. ARNAUD présente le chemin d'instruction prévu dans le cadre protocole retenues.

L. BLANC revient sur la question de l'adaptabilité des cultures qui ne lui semble pas appartenir à la CLE. Le déploiement d'ouvrages de stockage lui paraît un levier à évaluer qui pourra permettre de soutenir tous les champs possibles pour l'agriculture de demain. Il invite à cibler les items du protocole retenue sur lesquels la CLE pourrait avoir la main.

O. CARSANA confirme que le temps d'évaluation de la période de hautes eaux est trop long pour les dossiers à instruire, et que dans ce contexte, la DDT devrait refuser les dossiers d'ouvrage de stockage alimenté par les nappes.

L. BLANC questionne le devenir d'un projet de retenues sur le territoire qui ne bénéficie pas de prélèvement existant.

O. CARSANA rappelle que la seule contrainte dans ce cas serait le volume prélevable sachant que l'AUP prévoit également une limitation par volumes globaux annuels. La révision de l'AUP devrait conduire évaluer un volume annuel en dehors de la période d'étiage.

POST REUNION : prescription de M. LANGON (OFB) : en plus des impacts potentiels présentés en séance, il manquerait une description des conditions de vidange du plan d'eau projeté, pour apprécier l'existence d'impacts potentiels sur les milieux en aval.

4. Contribution à l'étude Bilan Besoins-Ressources du SCoT

D. ARNAUD rappelle le contexte de l'étude du bilan Besoins-Ressources portée par le SCoT Vallée de la Drôme aval en évoquant la participation de la CLE aux travaux du SCoT au niveau technique et politique. Il remercie la qualité de l'étude et le chemin parcouru collectivement durant un an et demi de travail. Il présente que la livraison de cette étude est en cours et que l'objectif est de clarifier la cohésion des ambitions SCOT avec les enjeux eau du territoire.

P. BAUDIN réagit à la question de « peut-on accueillir », et demande aux membres du bureau si le choix existe vraiment aux vues de l'attractivité du territoire. Il évoque le développement d'habitat non « contrôlé » dans le Diois (yourte, caravane, ...).

L. MOREL précise que la question ne lui semble pas être « peut-on » mais « comment » les accueillir. Il rappelle l'historique de cette étude issue d'une remarque du SMRD en lien avec les volumes prélevables et le potentiel de développement présenté dans le SCoT.

D. ARNAUD présente la synthèse des résultats, les points de vigilance actuels et les implications attendus du SMRD dans ce projet.

R. MATHIEU questionne le foncier pour accueillir ces prévisions dans la cadre d'une politique de zéro artificialisation nette.

L. MOREL explique la démarche proposée pour inscrire le développement projeté dans ce contexte de zéro artificialisation nette en échelonnant la consommation foncière d'ici 2041 ; le zéro artificialisation nette attendu est à horizon 2050 soit 175 ha de potentiel constructible à horizon 2040 dont la grande majorité sera sur le secteur Crest-Loriol-Livron.

E. SIVADE partage son questionnement sur le résultat de l'étude qui est annoncé comme « soutenable » sous conditions fortes de changement notamment d'« économies d'eau » et de « substitutions » sans garantie de résultats.

L. MOREL rappelle le travail réalisé dans le cadre du SCoT de sensibilisation des élus sur la question de l'eau. Dans le cadre du PLUi, les leviers étaient visibles, le foncier demandé par les communes a diminué après explication des enjeux. Il souligne que les élus à mesure adhèrent au concept de croissance réfléchie.

O. CARSANA évoque une qualité d'étude rare. Il questionne néanmoins qui seront les porteurs des solutions évoquées. Pour lui, il y a donc un moratoire sans actions réalisées. Il précise qu'il attend un calendrier de réalisation des actions et de gouvernance pour validation.

P. BAUDIN demande si les investissements réalisés sur les économies d'eau par certaines communes seront pris en compte.

O. CARSANA répond qu'une évaluation au cas par cas pourra être envisagée. Selon lui, côté rive gauche, à Loriol un développement est possible. En revanche pour le cas de la rive droite à Livron, le développement lui semble impossible avec le captage de Domazane ; il est nécessaire d'envisager la mobilisation de la ressource stratégique molasse à Ambronil. Il lui semble impératif que l'identification des porteurs de projet parmi les collectivités soit engagée rapidement.

L. MOREL partage le retour d'une réunion informelle entre la CLE, SMRD, SCoT et CCCPS et CCVD. Il affirme que le SCoT a partagé à tous que ce n'était pas son rôle de porter ses études. Les 2 intercommunalités auraient affirmé qu'elle prendrait leur part. Il évoque le rapport d'orientations budgétaires de la CCVD qui a présenté une ligne étude sur l'eau pour le SCoT.

F. TRON rappelle que le 9 novembre, une restitution est prévue après des élus impliqués.

L. MOREL présente la logique de restitution prévue : de l'interne, des élus puis au grand public.

D. GILLES partage les retours qu'il a eu de cette étude, de la bonne qualité de vulgarisation de l'hydrogéologue. Il préconise d'étudier les données 2022 pour voir les réactions engagées en période contrainte. Sur la suite des études de la ressource en eau, il rappelle que la compétence eau potable demeure toujours dans les mains des communes, selon lui, il faudra aussi que dans la présentation les communes soient évoquées.

D. ARNAUD rappelle l'attente du SMRD.

L. MOREL pense que le train se met en marche, il préconise de ne pas recommander trop, de peur de produire l'effet inverse.

C. LEMERCIER réagit sur les propos « que rien n'a été fait en 20 ans ». Il trouve que c'est sévère même si ce n'est pas à la hauteur des enjeux et des objectifs. Il alerte sur la capacité d'investissements du territoire sans l'aide de l'Etat.

P. BAUDIN présente les chiffres du Diois, le volume vendu dans l'année par foyer : 58m³ à 67m³/an.

L. MOREL détaille le projet d'actions sur la tarification qui lui semble un potentiel d'économies d'eau important et les leviers financiers qu'il peut offrir.

R. MATHIEU souhaite qu'un message au public soit transmis à la population pour expliquer l'accueil de 11 000 habitants d'ici 2040.

O. CARSANA rappelle que pour arriver à accueillir ce potentiel de populations, il faudra lever les incertitudes et que sans conclusions des études, personne n'en connaît la réponse.

D. GILLES souhaite une évolution concrète des rôles d'eau, selon lui, il faudra réadapter les objectifs du SCoT au fur et à mesure des résultats des études et considérer l'opportunité d'un pilotage dynamique.

E. SIVADE réagit sur les résultats de l'étude tels qu'ils sont présentés rappelant qu'aujourd'hui avec les ressources actuelles, le développement projeté n'est pas possible. Elle souligne que l'accueil est conditionné aux résultats d'étude et de changement de comportements.

D. ARNAUD propose de réaliser une synthèse des discussions intégrant que le développement projeté n'est pas possible face à l'utilisation actuelle des ressources. Ce constat renforce les conditions de réussite de ce projet et souligne l'importance de réaliser rapidement les études pour savoir précisément le développement potentiel. Il questionne les modalités d'un pilotage dynamique, les conditions de réalisation.

O. CARSANA dit qu'un pilotage annuel sera réalisé par la DDT au regard des autorisations de prélèvement et les bilans annuels de prélèvements. Il insiste en soulignant qu'en cas de dépassements, des blocages de développement seront engagés.

C. PAYAN propose qu'en cas d'inaction, ce résultat soit affiché.

L. MOREL aimerait que les bilans soient sectorisés. Un bilan tous les 3 ans sera fait au niveau du SCoT. Il souligne que le reste devra être à la charge de l'Etat ainsi que le pilotage dynamique.

E. SIVADE suggère que soit également rappelé le principe initial de compatibilité du SCoT avec le SDAGE notamment sur un territoire en déséquilibre quantitatif.

P. LESPETS conclue en évoquant la qualité mais aussi longueur des débats en remerciant l'ensemble des participants et lève la séance.

La séance est levée à 13h15.